

# DOSSIER INTENDANCE

**Demi-pensionnaire**

**Externe**

**NOM :** ..... **PRENOM :** .....

**Date de naissance :** .....

6<sup>e</sup>  date d'entrée : .....

4<sup>e</sup>  date d'entrée : .....

5<sup>e</sup>  date d'entrée : .....

3<sup>e</sup>  date d'entrée : .....

ULIS, classe d'inclusion : .....

date d'entrée : .....

UPE2A, classe d'inclusion : .....

date d'entrée : .....

**Le responsable financier est la personne qui perçoit les aides et qui paye les frais de scolarité, nom et prénom du responsable financier.....**

➤ Vous avez la possibilité de choisir la modalité la mieux adaptée à l'emploi du temps de votre enfant. Veillez cocher le forfait choisi :

**Mon enfant ne déjeune pas à la demi-pension ou occasionnellement, il est externe :**

Les repas pris occasionnellement devront être payés à l'avance au service gestion. Le tarif appliqué est de 6.00€ le repas.

**Mon enfant déjeune à la demi-pension (4 jours), il est demi-pensionnaire :**

- Votre enfant aura accès au self les **lundis, mardis, jeudis et vendredis**. Le tarif appliqué est de 3.76 € le repas.
- Votre enfant n'a pas encore sa carte de cantine : la 1ère carte est gratuite.
- Votre enfant a perdu sa carte de cantine : 3.00 € (carte magnétique personnelle).

**Souhaitez-vous payer la créance au forfait par prélèvement mensuel automatique ?**

oui

non

# DOSSIER INTENDANCE

**Tout élève inscrit au collège doit retourner ce dossier complet, même si l'élève est externe.**

A compter du **15 septembre 2023**, le choix du forfait ne pourra plus être modifié, et ce, jusqu'à la fin du trimestre.

## ELÈVES ATTEINTS DE TROUBLE DE SANTÉ (PAI)

Les familles souhaitant un projet d'accueil individualisé (PAI) **en matière de restauration** doivent se faire connaître, auprès du chef d'établissement, par écrit et avec un certificat médical sous pli confidentiel précisant la nature des évictions alimentaires ou les régimes préconisés.

**En l'absence de PAI** ou dans l'attente de sa signature par l'ensemble des parties concernées par son application, l'élève peut temporairement ne pas être admis au service de restauration.

Le Chef d'établissement et le Département ne peuvent pas être tenus responsables d'un incident dans l'hypothèse où l'allergie ou l'intolérance alimentaire n'ont pas été déclarées au préalable ou que l'enfant n'a pas suivi le protocole défini selon les modalités.

J'ai pris connaissance de l'ensemble des règles de la restauration scolaire consultable sur le site du département ([www.seine-et-marne.fr](http://www.seine-et-marne.fr)) et je m'engage à les respecter :

Date :

Signature de l'élève :

Signature du (des) responsable(s) :

# DOSSIER INTENDANCE

***R.I.B.***

Nom Prénom du **RESPONSABLE FINANCIER** (identique à celui indiqué sur la fiche intendance et sur le R.I.B.) :

.....

**Nom Prénom Elève :** .....

**Classe :** .....

*Merci de coller le R.I.B.  
du Reponsable financier*

# DOSSIER INTENDANCE

## PIECES A FOURNIR DANS CE DOSSIER

<b>Obligatoire</b>	Un RIB (Pour remboursement voyage, sortie scolaire, cantine)	
Selon situation	Photocopie de l'attestation CAF avec le quotient familial + enfants, du mois d'avril 2023 (en cas de demande d'aide à la restauration)	
Selon situation	Photocopie de l'avis d'imposition sur le revenu année N-1 (2022) (en cas de demande de bourse)	
<b>Obligatoire</b>	2 photos d'identité dont 1 à coller sur le dossier	
Selon situation	<b>Mandat de prélèvement SEPA (à télécharger et compléter) Prélèvement pour la facturation de la cantine</b>  oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>  Seulement pour les familles ne bénéficiant <b>PAS</b> d'aide (bourse et/ou aide à la restauration CANTINEO)	

*En cas de créance antérieure, il n'y aura pas de réinscription à la restauration scolaire*

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ**